Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 035-213503378-20251216-DELIB202512162-DE

DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
ARRONDISSEMENT DE SAINT-MALO
CANTON DE COMBOURG

COMMUNE DE TINTENIAC

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE TINTENIAC

SÉANCE DU 16 DECEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le seize décembre à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal légalement convoqués se sont réunis, en session ordinaire, sous la présidence de M. Christian TOCZÉ, maire.
Date de la convocation et d'affichage de l'ordre du jour : le 10 décembre 2025.

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice	27
Présents	22
Votants	25

Etaient présents : Mmes et MM. TOCZÉ Christian, BIMBOT Frédéric, LEGRAND Rémi, TOUZARD Blaise, PARPAILLON Marie-Laure, BOLIVARD Régis, GIOT Stéphanie, ARRIBARD Martine, ANDRÉ Marie-Thérèse, QUENOUILLÈRE Roger, JEANNEAU Luc, BOSSARD Nelly, DUFEIL Christophe, MARTINIAULT Anne-Laure, FOUCHARD Fabrice, LEMARCHANDEL Franck, PRESCHOUX Léon, D'ABOVILLE Rosine, MORIN-LOUVIGNY Isabelle, BAZIN Denis, DEHEEGER Vianney, GAUTHIER Jérôme

Etaient absentes excusées : BLANDIN Béatrice donne pouvoir à MORIN-LOUVIGNY Isabelle / DELVILLE Nathalie donne pouvoir à BOLIVARD Régis / LEDO Audrey donne pouvoir à ANDRE Marie-Thérèse

Etaient absents : DUFRAIGNE-CLOLUS Cécile / GORON Maxime /

Secrétaire de séance : M. Luc JEANNEAU à qui il est adjoint un auxiliaire.

2. Tarifs des biens et équipements municipaux - année 2026

Rapporteur : M. Blaise Touzard, adjoint.

Vu l'avis de la commission des finances, il est proposé d'augmenter les tarifs de 1 %. (IPC d'octobre 2024 à octobre 2025),

	TARIFS 2025	TARIFS 2026
CONCESSIONS CIMETIÈRE		
Ancien cimetière		
15 ans	70,66 €	71,37 €
15 ans en bordure d'allée	98,57 €	99,56 €
30 ans	140,81 €	142,22 €
30 ans en bordure d'allée	197,14 €	199,11 €
50 ans	239,41 €	241,80 €
50 ans en bordure d'allée	338,00 €	341,38 €
Nouveau cimetière		
15 ans	169,00 €	170,69 €
30 ans	346,37 €	349,83 €
50 ans	563,29 €	568,92 €
Columbarium résidents		
10 ans	571,04 €	576,75 €
15 ans	852,60 €	861,13 €
20 ans	1 207,92 €	1 220,00 €
Columbarium renouvellement non-résidents		
10 ans	742,35 €	749,77 €
15 ans	1 108,38 €	1 119,46 €
20 ans	1 478,84 €	1 493,63 €
Cavurne		
10 ans	335,03 €	338,38 €
15 ans	502,55 €	507,58 €
20 ans	670,07 €	676,77 €
Jardin du Souvenir		
plaque pour 10 ans	55,84 €	56,40 €

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 035-213503378-20251216-DELIB202512162-DE

DROITS DE PLACE - Marché du mercredi et du samedi		
ml sans branchement électrique	0,76 €	0,77 €
ml avec branchement électrique	1,42 €	1,43 €
Forfait trimestriel sans branchement électrique	7,23 €	7,30 €
Forfait trimestriel avec branchement électrique	14,23 €	14,37 €
DROITS DE PLACE- food truck - vente ambulante - autre occupation du domaine public à but lucratif		
demi-journée sans électricité	4,15 €	4,19 €
demi-journée avec électricité	5,78 €	5,84 €
TARIFS DIVERS		
barrière de sécurité à l'unité	2,39 €	2,41 €
impression noir & blanc à la médiathèque	0,44 €	0,44 €
impression couleur (la feuille) à la médiathèque	0,56 €	0,57 €
impression couleur (la feuille) avec images à la médiathèque	1,11 €	1,12 €
BADGE - CLE POUR TOUS LES BATIMENTS		
caution par badge ou clé (à l'unité)	50,00 €	50,00 €
perte ou détérioration de badge ou clé (à l'unité)	50,00 €	50,00 €
ESPACE DU GUESCLIN		
Prêt mobilier		
table à l'unité	2,39 €	2,41 €
chaise à l'unité	1,20 €	1,21 €
Salle Du Guesclin *		
Habitants + activités professionnelles + associations extérieures		
Location à la journée	165,24 €	166,89 €
Forfait chauffage à la journée	24,79 €	25,04 €
Pour les habitants de Tinténiac, une réduction de 50% sur le tarif est appliquée (avec ou sans chauffage)		
Location à la ½ journée ou vin d'honneur		
Location	53,84 €	83,45 €
Forfait chauffage	8,08 €	25,04 €
pénalité de nettoyage salle (forfait)	61,02 €	61,63 €
caution Salle	510,00 €	510,00 €
Préau Du Guesclin		
repas-buffet	105,31 €	
vin d'honneur	41,10 €	*Pas de tarifs en 2026 car le*
location activités professionnelles Journée	97,92 €	*préau ne peut plus être*
location activités professionnelles 1/2 Journée	48,97 €	*utilisé*
Atelier des Forges (n'est pas loué aux particuliers)		
location 1/2 journée	52,58 €	53,11 €
Forfait chauffage 1/2 journée	10,52 €	10,63 €
pénalité de nettoyage (forfait)	40,68 €	41,09 €
L'Espace jeunesse - Salle Rose (n'est pas louée aux particuliers)		
location 1/2 journée	52,58 €	53,11 €
forfait chauffage 1/2 journée	10.52 €	10,63 €
pénalité de nettoyage (forfait)	--	*41,09 €*

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 035-213503378-20251216-DELIB202512162-DE

La Maison de l'enfance (n'est pas louée aux particuliers)			
salle d'activité 1 - location 1/2 journée		52,58 €	53,11 €
salle d'activité 1 - forfait chauffage 1/2 journée			9,39 €
salle d'activité 2 - location 1/2 journée		94.19 €	95,13 €
salle d'activité 2 - forfait chauffage 1/2 journée			6,53 €
salle d'activité 3 - location 1/2 journée		94.19 €	95,13 €
salle d'activité 3 - forfait chauffage 1/2 journée			8,23 €
*** la location et le forfait chauffage à la ½ journée s'entendent pour une durée de 4h maximum. Au-delà, un tarif de location à la journée sera appliqué correspondant à 2 fois les tarifs d'une ½ journée.**			
LOCATION TERRAINS DE SPORT			
Terrain synthétique			
forfait 1/2 journée		101,70 €	102,72 €
forfait 1 journée		152,55 €	154,08 €
supplément éclairage		61,02 €	61,63 €
Terrain de football			
forfait 1/2 journée		101,70 €	102,72 €
forfait 1 journée		152,55 €	154,08 €
CAMPING MUNICIPAL TVA EN SUS			
Campeur	(+TVA à 7%)	3,80 €	3,84 €
enfants - de 7 ans	(+TVA à 7%)	2,10 €	2,12 €
Véhicule	(+TVA à 7%)	2,38 €	2,40 €
véhicule à 2 roues de 125 cm3 et +	(+TVA à 7%)	1,42 €	1,43 €
Emplacement	(+TVA à 7%)	2,85 €	2,88 €
Electricité	(+TVA à 20%)	3,56 €	3,60 €
droit de douche personne extérieure	(+TVA à 20%)	2,54 €	2,57 €
cabane étape (nuitée)	(+TVA à 20%)	21,18 €	21,39 €
Pour mémoire : taxe de séjour (CCBR)		0,22 €	
garage mort pendant ouverture camping	(+TVA à 7%)	4,75 €	4,80 €
Bateliers du canal			
branchement électrique (nuitée)	(+TVA à 20%)	3,56 €	repris par la Région
branchement eau potable (nuitée)	(+TVA à 20%)	0,84 €	repris par la Région
Camping-cariste (aire de services) pas de TVA		6,61 €	6,68 €

HT il faut ajouter une TVA à 7%

HT il faut ajouter une TVA à 20%

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (dont trois pouvoirs)

- **valide** les tarifs des biens et équipements municipaux présentés dans le tableau ci-dessus et applicables au 1er janvier 2026
- **autorise** M. le maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Au registre sont les signatures, Pour extrait conforme,
Le Maire, Christian TOCZÉ

Le secrétaire de séance, Luc JEANNEAU